



DOSSIER D'INSCRIPTION : 2019-2020 DEMANDE DE LICENCE

Réservé au club

Certificat médical <input type="checkbox"/>	Cotisation + licence <input type="checkbox"/>	Licence validée <input type="checkbox"/>
---	---	--

Nom du tireur :

Prénom :

Adresse :

.....

☎ :

Date de Naissance :

Catégorie :

Nom et prénom des parents :

Père : Mère :

☎ Maison :

☎ Portable Père : ☎ Portable Mère :

E-Mail (parents) : Père : Mère :

E-Mail (tireur) :

Je, soussigné(e),

souhaite inscrire mon enfant pour la rentrée sportive 2019-2020, au sein du Club d'Escrime de Gémenos.

J'ai pris connaissance des modalités d'inscription (ci-après)

Fait à : le

Signature, précédée de la mention "Lu et Approuvé"

SAISON 2019 – 2020

L'inscription au GÉMENOS ESCRIME CLUB implique le paiement de la cotisation, de l'adhésion à l'association et de la licence (affiliation obligatoire à la Fédération Française d'Escrime et assurance) et la cotisation pour la pratique de l'escrime. La saison comporte 34 semaines de cours et se termine le 26 juin 2020. Certains cours pourront être annulés le vendredi en fonction des déplacements en compétition des Maîtres d'Armes. Ces cours ne seront pas remplacés ni remboursés

En cas de fermeture municipale des installations les cours ne seront pas remplacés, ni remboursés.

Des cours d'essai sont possibles dans la limite de 2, une décharge médicale devra être signée à chaque cours. Si ensuite l'enfant ou l'adulte souhaite continuer un certificat médical devra obligatoirement être fourni et le règlement des éléments cités ci-dessus honorés. En fonction de la date d'inscription, un prorata uniquement sur la cotisation sera possible. L'adhésion et la licence devront être réglées en totalité

INSCRIPTION SAISON du 10/09/2019 au 26/06/2020

COTISATION	Enfant M5/M7 : Nés en 2013 et après	200 €	
	M9 : Nés en 2012 et 2011 M11 : Nés en 2010 et 2009 M13 : Nés en 2008 et 2007 M15 : Nés en 2006 et 2005	200 €	
	M17 : Nés en 2004 et 2003 M20 : Nés en 2002 – 2001 - 2000 Séniors : 1999 et avant	250 €	
	Adultes Loisirs/ Cancer du Sein : gratuité la 1 ^{ère} année Cancer du Sein (2 ^{ème} année)	250 €	
	Sabre Laser	400 €	
	Adhésion à l'Association	Tous les adhérents	15 €
LICENCES (sous réserve de confirmation de prix de la FFE)	M5/M7 : Nés en 2013 et après	28 €	
	M9 : Nés en 2011 et 2012	52 €	
	Autres catégories	64 €	
Passeport Compétitions	A partir de M15 (2006 et avant)	6 €	

MONTANT TOTAL 1

PRÊT DE MATERIEL

Le matériel (veste, pantalon, sabre et masque) est prêté pour les trois premières années pour un montant de **50 euros annuel**. Un chèque de caution de **150 euros** annuel est demandé pour tout prêt et sera rendu ou détruit à réception du matériel en fin de saison.

Chèque de caution 150 euros	Nom de l'émetteur du chèque :				
Matériel (50 euros)	Veste	Pantalon	Sabre	Masque	
MONTANT 2					
MONTANT TOTAL 1 + 2					

Modalités de paiement :

(Chèques, à l'ordre du Gémenos Escrime Club / Chèques ANCV –
Carte Collégien de Provence)

Règlement par chèque :

Nom de l'Émetteur :

.....
(préciser le nom de l'enfant au dos du chèque)

Nombre de mensualités (5 maximum) :

.....
(dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, les chèques doivent être tous datés à la date de la remise et au dos les dates d'encaissement souhaitées).

Règlement par chèques ANCV :

Montant de la remise :

Reste dû :

Règlement Carte Collégien de Provence – 100€ :

Règlement en espèces :

Montant :

Autres / Commentaires :

.....
.....



CHARTRE DE L'ESCRIMEUR

Je m'engage à :

Représenter dignement mon club et la commune de Gémenos, à savoir :

- Respecter les règles et les valeurs de l'escrime
- Respecter les enseignants, les tireurs, ainsi que mon adversaire.
- Respecter les directives qui me seront données par mon Maître d'Armes et par les dirigeants du Club.
- Respecter les décisions de l'arbitre.
- Être maître de moi en toute circonstance.
- Accepter toujours une invitation à l'assaut.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence.
- De porter sur mon pantalon, lors de toutes les compétitions les écussons du club et de la mairie de Gémenos sur la jambe arrière.
- Respecter les installations municipales, ainsi que le matériel du club.
- Ramener à son domicile toute lame cassée.
- Respecter et ne pas dégrader les lieux d'accueil et d'hébergements lors des déplacements (stages, compétitions,...)

En cas de non-respect le club pourra prendre des sanctions à l'égard du tireur.

Signature de l'adhérent et des parents pour les mineurs :

.....

ATTENTION : la licence ne sera demandée à la FFE que si le dossier est complet

Pièces à fournir :

Dossier d'inscription (page 1 & 5) dûment rempli,

Certificat Médical rempli par le médecin traitant pour le 1^{er} cours et pour une 1^{ère} inscription au Club.

Possibilité de remplir l'auto-questionnaire et l'attestation de santé valable 3 ans (voir en annexe), si

l'enfant a déjà fourni un certificat médical la saison précédente au Club

Règlement intérieur signé,

Pour les compétiteurs à partir de M15 : une copie de la carte vitale et de la carte mutuelle

Fait à : le :

Signature (précédée de la mention : Lu et Approuvé)



AUTORISATION PARENTALE DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Mr ou Mme* (nom, prénom) :

.....

Père, mère, responsable légal* de l'enfant :

.....

Autorisons le Gémenos Escrime Club à utiliser les photos et vidéos prises de notre enfant lors de manifestations, compétitions et autres événements. Les résultats de compétitions pourront être publiés sur le site du club ou dans la presse ou dans tout autre but non commercial. Aucune de ces informations ne pourra être vendue à des tiers.

Fait à : le :

.....

Signature (précédée de la mention : Lu et Approuvé)

** rayer les mentions inutiles*

AUTORISATION PARENTALE DE DÉPLACEMENT

Je soussigné(e) Mr ou Mme* (nom, prénom) :

.....

Père, mère, responsable légal* de l'enfant :

.....

Autorisons pour notre enfant, en fonction des déplacements :

- le covoiturage organisé par les parents. Ceux-ci sont responsables des enfants jusqu'au lieu de la compétition, puis lors du retour.

La responsabilité du GEC n'est alors pas engagée.

- le transport sous la responsabilité du Gémenos Escrime Club, dans le cadre de la location d'un minibus.

Fait à : le :

Signature (précédée de la mention : Lu et Approuvé)

** rayer les mentions inutiles*



AUTORISATION PARENTALE DE SOINS

Je soussigné(e) Mr ou Mme* (nom, prénom) :

Père, mère, responsable légal* de l'enfant :

Autorisons pour notre enfant, les responsables du Gémenos Escrime Club (dirigeants et maître d'arme) à agir en cas de maladie ou d'accident pour qu'ils puissent faire appel à un médecin ou faire hospitaliser mon enfant si cela s'avère nécessaire.

Fait à : le :

Signature (précédée de la mention : Lu et Approuvé)

** rayer les mentions inutiles*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Groupe sanguin :

Contre-indications médicales :

Maladie et allergies connues :

Traitement médical en cours :

Nom et N° de téléphone du médecin traitant :

Autres :

.....

.....

.....

.....



RÈGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné :

en qualité de :

- Tireur âgé de plus de 18 ans* :

- Représentant légal de l'enfant (nom et prénom)* :

**(rayer la mention inutile)*

Reconnait avoir reçu et pris connaissance du Règlement Intérieur du GÉMENOS ESCRIME CLUB et m'engage à le respecter en toute circonstance.

A Gémenos, le

Signature, précédée de la mention Lu et Approuvé :



_____ FFE Commission médicale

Certificat médical de non contre-indication et de simple surclassement

Ce certificat est un exemple de certificat médical type, utilisable en dehors des cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans (nés en 1976 et avant)
- Jeunes nés en 2006 et après (surclassement interdit)

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

Remplir chaque partie concernée complètement; **date, signature et cachet professionnel du praticien obligatoires** (pour chaque partie concernée).

Certificat médical de non contre-indication

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

certifie avoir examiné M,

né(e) le / /, habitant à

.....,

et constaté que son état ne présente pas de contre indication à la pratique de l'escrime en compétition dans sa catégorie.

Fait àle / / Signature et cachet du médecin examinateur

Certificat médical de simple surclassement

Il convient d'être vigilant avant d'accorder un surclassement aux plus jeunes sportifs, qui pourraient être confrontés à des tireurs ayant 3 ans de plus qu'eux (dans un sport d'opposition où le développement physique est important).

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

certifie avoir examiné M,

né(e) le / /

et constaté que son état ne présente pas de contre indication à la pratique de l'escrime en compétition dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne.

Fait àle / / Signature et cachet du médecin examinateur

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM], en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM], atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal. »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Objet :

Le présent Règlement Intérieur est destiné à préciser et garantir le bon fonctionnement du GÉMENOS ESCRIME CLUB.

I – NEUTRALITÉ POLITIQUE, IDÉOLOGIQUE ET CONFESIONNELLE

Le GÉMENOS ESCRIME CLUB est un club sportif, d'une neutralité politique, syndicale et confessionnelle absolue. Les opinions, discussions ou manifestations susceptibles de compromettre cette neutralité sont interdites au sein de l'association. Tout membre qui en est le témoin, a obligation d'appeler au respect des statuts et du Règlement Intérieur.

Toute infraction à cette règle pourra se traduire par une suspension ou l'exclusion de son auteur.

II – FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Les membres actifs du club doivent être titulaires de la licence fédérale qui autorise la pratique de l'escrime et des activités qui s'y attachent, y compris la compétition sous réserve de contre-indication médicale. Cette licence couvre aussi l'assurance responsabilité civile pour le pratiquant.

De plus tous les membres du Club doivent s'acquitter d'un montant de 15 euros correspondant à l'adhésion à l'Association et ce pour la saison sportive en cours, soit un an.

Le renouvellement ne peut être tacite mais subordonné à un accord tant de l'adhérent que de l'association et qu'en vertu de la liberté contractuelle, cette dernière peut le refuser au terme du contrat initial, sans avoir à en justifier les motifs

Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner, après réunion du Bureau et du Maître d'Armes et après avoir entendu les parties concernées à différents types de sanctions : une non-inscription à une compétition (en cas de dégradations constatées dans une chambre), non-inscription à une ou plusieurs compétitions sur la saison ou la saison à venir, avertissement solennel, radiation définitive. Toute sanction fera l'objet d'une information aux parents ou au responsable légal.

Différentes commissions sont mises en place pour mieux gérer le club et ses intérêts. Les commissions sont ouvertes à l'ensemble des membres. Elles s'organisent de la façon suivante :

COMMISSION TECHNIQUE :

Composée du Président, des Maîtres d'Armes et d'un autre membre du bureau, la Commission Sportive peut s'adjoindre, avec des voix consultatives, tout membre dont les compétences sportives sont avérées après validation du bureau.

Son rôle est d'informer les adhérents des manifestations auxquelles le club participe (compétitions, stages, ...) d'engager les tireurs aux compétitions...

Il organise et gère la logistique du club pour ces participations et en informe les membres concernés.

COMMISSION FINANCIÈRE PUBLIC/PRIVÉE :

Cette commission comporte au moins un membre du bureau et de membres volontaires après validation du bureau. Les membres de la commission désigneront un « pilote » autre que le membre du bureau, qui sera en charge d'animer la commission et d'informer le club de ses activités.

Son rôle est de rechercher des financements au club via la mise en œuvre des dossiers de subventions publiques (fonctionnement, investissement ou événementiel), et de rechercher et formaliser des partenariats privés (sponsoring, échange marchandise ...)

COMMISSION COMMUNICATION:

Cette commission comporte au moins un membre du bureau et de membres volontaires après validation du bureau. Les membres de la commission désigneront un "pilote" autre que le membre du bureau, qui sera en charge d'animer la commission et d'informer le club de ses activités.

Son rôle est de diffuser la communication interne et externe du Club. Définition et diffusion d'affiches, tracts ; gestion des relations avec la Presse, gestion de l'image du club via son site internet et les réseaux sociaux.

COMMISSION VIE DE CLUB:

Cette commission comporte au moins un membre du bureau et de membres volontaires après validation du bureau. Les membres de la commission désigneront un "pilote" autre que le membre du bureau, qui sera en charge d'animer la commission et d'informer le club de ses activités.

Son rôle est de d'animer la vie du club, dans l'objectif de renforcer les liens parmi les membres : mise en place d'animations, d'événements internes...



III – ACTIVITÉS SPORTIVES

ESPRIT SPORTIF :

L'adhérent s'engage à représenter dignement le GÉMENOS ESCRIME CLUB et la commune de GÉMENOS

L'adhérent s'engage à respecter les valeurs de l'escrime

L'adhérent doit le plus grand respect à l'ensemble des personnes rencontrées : autres adhérents, cadres, membres du Bureau, représentants de l'Espace Giraldi et de la commune...

L'adhérent doit le plus grand respect à l'ensemble des installations : gymnases, minibus, hôtels, restaurants, etc...

ENTRAÎNEMENTS :

L'adhérent s'engage à faire preuve de ponctualité et d'assiduité : respecter les horaires, le programme d'entraînement annuel, la progression pédagogique...

Pour des raisons pédagogiques, la présence d'un Tiers (parents, amis...) n'est pas acceptée lors des entraînements. Les responsables du club et/ou le Maître d'armes sont disponibles aux interours. Les parents pourront accompagner et venir dans la salle au début et à la fin des cours.

Le club fournit au débutant une partie du matériel pour la pratique de l'escrime.

La famille doit à compter de la 2^{ème} année financer peu à peu l'équipement nécessaire à la pratique en loisir et/ou compétition. À compter de la 4^{ème} année, il ne peut être "réclamé" au club le moindre équipement. Tout matériel cassé ou perdu reste à la charge des familles et doit être remboursé au club (marque et/ou valeur équivalente).

Toute détérioration (fermeture éclair, déchirure,...) doit être prise en charge par la famille.

COMPÉTITIONS :

Les compétiteurs sont tenus de s'entraîner régulièrement et pour la saison entière (de septembre à juin) : suivre la totalité du programme d'entraînement établi.

L'accès aux compétitions est établi par le Maître d'arme et le Bureau en fonction des objectifs sportifs, du niveau technique et de l'état de forme de l'escrimeur. Sous réserve également du respect du règlement.

L'acquittement des frais d'inscription à une compétition est obligatoire à compter de la clôture de l'inscription en ligne (réglementation FFE). Seul un certificat médical les rend caduques.

Les compétiteurs sont tenus de participer aux activités pour lesquelles ils auront été sélectionnés : compétitions, tournois, stages...

Le compétiteur doit avoir une attitude irréprochable, exemplaire à tout instant, dans la défaite comme dans la victoire

Les déplacements et hébergements en compétition ou en stage se font uniquement avec les cadres de l'association et/ou le Maître d'armes (sauf en cas de dérogation exceptionnelle, sur justification validée par les membres du Bureau et le Maître d'arme).

Si lors d'un déplacement des places restent vacantes dans les minibus, les membres des familles peuvent accompagner les compétiteurs moyennant une contribution financière.

Lors des stages extérieurs, compétitions, remises de récompenses (mérites sportifs...), podium (même national ou international), ou tout autre manifestation à caractère solennel représentant l'image du club ; le port des couleurs du club (survêtement, t-shirt, chaussettes, tenues d'escrime, écussons...) est obligatoire ainsi que celle de ses partenaires-sponsors. La présence lors des diverses cérémonies est obligatoire.

Les trophées des compétitions par équipe (nationales ou autres) restent au club.

Tout compétiteur s'engage à suivre à compter du blason vert une formation à l'arbitrage et à passer ses diplômes. Il est tenu de participer, selon ses disponibilités, aux compétitions des plus jeunes pour arbitrer, comme ses aînés ont fait pour lui.

Les familles seront priées de faire preuve de discrétion en cas de présence sur les lieux des compétitions. Par mesure de sécurité, elles s'engagent à ne pas accéder au plateau d'évolution des compétiteurs et à respecter les consignes données par les organisateurs.

La famille devra s'acquitter d'un dédommagement financier sur des sujets qui engagent financièrement le GÉMENOS ESCRIME CLUB, dans le cas où leur enfant ou elle-même est responsable : dégradation, perte, casse, absence non justifiée à une compétition...

Fait à Gémenos le 22 Juin 2018

La Présidente, Stéphanie PASTUREL

